

Délibération N° 1326 Demande de subvention pour l'achat d'une moto pompe

Le maire présente à l'assemblée une demande de subvention pour l'achat d'une moto pompe. Le conseil municipal est unanime à demander cette subvention (la commune ayant été détruite dans la proportion de 3/5, la plupart des habitants loge en baraques) mais fait remarquer que la situation pécuniaire de la commune ne permet l'achat de la dite moto pompe qu'en obtenant le maximum de la subvention : les ressources étant à peu près nulles du fait du ralentissement des affaires. La commune prendra à sa charge la différence entre le prix d'achat et la subvention; une somme de 8 000 F est inscrite au budget en prévision de cet achat. Le conseil municipal demande respectueusement à M. le Préfet s'il ne serait pas possible d'imputer la différence du prix d'achat sur le compte "dommage de guerre" la pompe à incendie ayant été détruite en 1940 au cours de la bataille qui s'est livrée à Pinon. Le conseil municipal fait remarquer aussi que la proximité du sous-centre d'Anizy n'est nullement une sécurité du fait de la non reconstruction du pont du canal à Pinon ce qui nécessite un détour de plusieurs kilomètres pour tous les véhicules.

Délibération N° 1027 Projet d'électrification rurale en vue du battage

M. le Maire expose au conseil municipal que des travaux d'électrification pour la réalisation des battages sont à exécuter. Le montant du devis étant de 8 644 F, la subvention à verser par la commune sera de $8\ 644 \times 80/100 = 6\ 918$ F. M. le maire demande l'approbation de ce projet et transmet à M. le Préfet la demande de subvention de 6 918 F suivant le projet de convention établi par la Compagnie Electrique du Nord.

Délibération N° 1028 Location à bail des terrains communaux

M. le Maire expose à l'assemblée qu'en raison des événements il n'a pu trouvé acquéreur pour la location à bail des terrains communaux. Il propose de procéder à cette location par annuité. Il a, à cet effet, des propositions de M.M. Guéret Arthur et Cieslak François qui accepteraient la location à 2 F l'are. Le conseil municipal ratifie cette décision. Suivent 8 signatures.

Séance extraordinaire du 13 août 1944.

Le treize août mil neuf cent quarante quatre, à dix heures, le conseil municipal s'est réuni sous la présidence de M. Fernand Leroy, Maire.

Etaient présents: M.M. Leroy F, Wanaverbecque, Lebon, Schacher, Fritsch, Caillié, Guyot.

Etaient absents: Guéret, Nique, Nusz.

Secrétaire: M. Schacher.

Délibération N° 1029 Défense passive.

Le Maire expose à l'assemblée que la fréquence actuelle des bombardements aériens va imposer à la commune des dépenses supplémentaires. Il a fallu en effet après l'explosion d'un train de munitions en gare de Pinon recouvrir près de 30 maisons. Des vacations sont dues aux hommes de la D.P. et la réfection d'un abri collectif (cave de l'ancien château) est envisagée. Pour mettre la sécurité de la population scolaire de Pinon, monsieur l'inspecteur primaire a demandé d'urgence la construction d'un abri à proximité des écoles. Il ne peut être donné qu'une suite favorable à cette demande

Le maire estime qu'une somme de 10 000 F est nécessaire et le conseil municipal est unanime à demander à monsieur le Préfet de lui accorder une autorisation spéciale de crédits de cette somme.

Si cette somme n'était pas disponible sur les fonds libres de la commune, le conseil municipal demande à M. le Préfet si elle pourrait être prélevée sur la subvention accordée au village de Pinon par la ville de Montélimar. Suivent 7 signatures.

Séance du 28 octobre 1944

Le vingt huit octobre mil neuf cent quarante quatre, à dix-huit heures, le conseil municipal s'est réuni sous la présidence de M. Leroy, maire.

Etaient présents: M.M. Leroy, Nusz, Caillié, Fritsch, Guéret, Schacher, Guyot, Fontaine, Cambre, Lebon, Vanaverbecque.

Etait absent M. Thomas.

Délibération N° 1030 Nomination de délégués à la révision des listes électorales.

A l'unanimité, le conseil municipal désigne M.M. Guyot, Vanaverbecque, Cambre..

Délibération N° 1031 Cérémonie du 1er novembre

Le conseil municipal décide de commémorer solennellement les morts de la Résistance et élabore le programme de la cérémonie.

Délibération N° 1032 Examen des dossiers des sinistrés de Pinon

Le conseil municipal examine les dossiers des sinistrés. M. le maire signe les demandes des ayants droits
Suivent 9 signatures

Séance du 7 février 1945

Le sept février 1945, dix-sept heures, le conseil municipal s'est réuni sous la présidence de M. Fernand Leroy, maire de Pinon.

Étaient présents: M.M. Leroy, Wanaverbecque, Schacher, Guyot, Caillié, Fritsch, Cambre, Fontaine.

Etaient absents Nusz, Guéret.

Secrétaire: M. Fontaine

Délibération N° 1033 Budgets du bureau de bienfaisance

Le conseil municipal approuve les budgets du bureau de bienfaisance qui s'établissent comme suit:

additionnel 1944	en recette	1555,80F
	en dépense	1555,80F
primitif 1945	en recette	88541F
	en dépense	88541F

Délibération N° 1034 Liste d'A.M.G

Le conseil municipal approuve les décisions du bureau de bienfaisance en ce qui concerne la liste d'A.M.G

Délibération N° 1035 Compte du Receveur

Le conseil municipal admet le compte présenté pour l'exercice 1943 par le Receveur Municipal, savoir

en recette	204.163,10 F
en dépense	72.768,20 F

d'où résulte un excédent de recette de 131.396,90 F

Le résultat définitif de l'exercice 1942 présente un excédent de recette de 79.498,10 F

Le résultat définitif de l'exercice 1943 est en excédent de recette de 210.895,00 F

Délibération N° 1036 Compte administratif

Le maire dépose sur le bureau le compte administratif et donne sur ce document toutes explications. La présidence est assurée par M. Guéret. Le compte administratif est approuvé.

Délibération N° 1037

Chapitres additionnels au budget de 1944

Le conseil municipal vote	le budget additionnel
en recette	214.392,50 F
en dépense	125.883,90 F

Délibération N° 1038 Budget primitif 1945

Le conseil établit le budget primitif 1944	
en recette	85541 F
en dépense	85541 F

Délibération N° 1039 Budgets des chemins

additionnel 1944	
en recette	49 780,70
en dépense	49 780,70
primitif 1945	
en recette	17 450
en dépense	17 450

Délibération N° 1040 Prestation. Taxe vicinale

Le conseil municipal décide :

- 1) le remplacement de trois journées de prestation individuelle par une taxe vicinale équivalente ;
 - 2) l'exigibilité en argent de deux journées de prestation remplacées ou non par une taxe vicinale équivalente
 - 3) que les prestations et la taxe vicinale acquittables en nature de l'année 1945 seront converties en tâche. Dans ce dernier cas, le tarif à appliquer sera celui adopté par le conseil général.
 - 4) approuve le budget qui lui est présenté.
- Centimes additionnels. le conseil a déclaré formellement par addition au principal des quatre contributions directes de l'année 1944 les sommes ci-après 4570 F représentant (illisible) centimes

Délibération N° 1041 Augmentation du traitement du garde champêtre

Le conseil municipal à l'unanimité décide de porter le traitement du garde champêtre à 21.600 f avec effet rétroactif du 1er juin 1944. A cet effet, une somme de 4.900 F sera portée au budget additionnel. Une somme de 21.600 F sera portée au budget primitif

Délibération N° 1042 Augmentation du traitement du secrétaire de mairie

Le conseil municipal à l'unanimité décide d'appliquer le barème départemental. A partir du 1er janvier 1945, le traitement sera porté à 10.277 F. (base 2.400 F + 11 F 50 par habitant =7877 F)
Suivent 9 signatures.

Séance du 17 mai 1945

L'an mil neuf cent quarante cinq, le dix-sept du mois de mai, à dix-neuf heures, les membres du conseil municipal de la commune de Pinon proclamés par le bureau électoral à la suite des opérations des 29 avril et 13 mai, se sont réunis dans la salle de la mairie sur la convocation qui leur a été adressée par le maire conformément aux articles 48 et 77 de la loi du 5 avril 1884.

Etaient présents M.M. les conseillers municipaux

Délibération N° 1046 Installation du conseil municipal

Buret Henri Bosdevezy Pierre Fontaine Maurice Leroy Fernand Gandossi Paul
Oduin Louis Lhomme Adrien Guyot Lucien Fritsch Victor Wanaverbecque Louis
Schacher Marcel Caillié Georges

La séance est ouverte sous la présidence de M. Leroy Fernand, maire qui, après l'appel nominal, a donné lecture des résultats constatés aux procès-verbaux des élections et a déclaré installé M.M. Buret, Fontaine, Gandoin, Lhomme, Fritsch, Schacher, Bosdevezy dans leurs fonctions de conseillers municipaux. M. Caillié Georges le plus âgé des membres du conseil a ensuite pris la présidence. Le conseil a choisi pour secrétaire M. Bosdevezy

Délibération N° 1046 Election du maire et de l'adjoint.

Election du maire. 1er tour de scrutin.

Le président après avoir donné lecture des articles 76, 77 et 80 de la loi du 5 avril 1884, a invité le conseil à procéder au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages, à l'élection d'un maire. Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, a remis, fermé, au président son bulletin de vote écrit sur papier blanc. Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après:

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne: 12

A déduire bulletins blancs: 1

Reste pour le nombre de suffrages exprimés: 11

Majorité absolue: 7

Ont obtenu:

M. Leroy Fernand: huit voix

M. Buret Henri: deux voix

M. Gandoin Paul: une voix

M. Leroy Fernand ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé maire.

Election de l'adjoint

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes, et sous la présidence de M. Leroy élu maire à l'élection de un adjoint. Le dépouillement a donné les résultats suivants:

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne: 12

Reste pour le nombre de suffrages exprimés: 11

Majorité absolue: 7

Ont obtenu:

M. Wanaverbecque: huit voix

M. Buret Henri: deux voix

M. Bosdevezy Pierre: une voix

M. Wanaverbecque ayant obtenu la majorité absolue des suffrages a été proclamé adjoint

Et ont signé les membres présents.

le doyen d'âge le maire le secrétaire les membres du conseil municipal

Suivent 13 signatures.

Délibération N° 1047 Demande spéciale de crédit

Même jour, vingt heures, le conseil municipal présente à M. le Préfet une demande d'ouverture spéciale de crédit pour les motifs ci-après.

- 1) règlement des dépenses engagées pour la célébration de la fête de la victoire
- 2) règlement des dépenses qui seront engagées pour la fête nationale et la fête patronale

Le conseil municipal envisage de demander une ouverture exceptionnelle de crédits de cinq mille francs.

Délibération N° 1048 Urne électorale

Pour le paiement de l'urne électorale une ouverture de crédit est également demandée;

Coût de la dépense: 250 F

Suivent 12 signatures

Séance du 24 mai 1945

L'an mil neuf cent quarante cinq, le vingt-quatre du mois de mai, à vingt heures, le conseil municipal s'est réuni sous la présidence de M. Fernand Leroy, maire de Pinon.

Etaient présents: M.M. Leroy, Wanaverbecque, Buret, Caillié, Gandoin, Fritsch, Lhomme, Eduin, Fontaine, Bosdevezy, Schacher, Guyot.

Secrétaire: M. Bosdevezy

Délibération N° 1049 Bureau de bienfaisance

Le conseil municipal émet un avis défavorable à la demande d'assistance à la famille présentée par M. Picart Robert. Les demandes d'assistance obligatoire aux vieillards présentées par Mme veuve Nazard à M.me Lagrêle Noémie sont acceptées. Le conseil municipal ratifie la décision de la commission du bureau de bienfaisance et admet Mme Gisèle Lombart à l'Aide Médicale Gratuite.

Délibération N° 1050 Commissions municipales

En vue de la bonne administration de la commune, le conseil municipal est appelé à désigner ceux de ses membres qui feront partie des diverses commissions municipales, savoir:

- 1) Passage de troupes: M.M. Buret, Caillié, Gandoin
- 2) Pompe à incendie: M.M. Caillié, Lhomme, Bosdevezy
- 3) Bâtiments communaux: M.M. Fritsch, Wanaverbecque, Eduin
- 4) Eau et bornes fontaines: M.M. Guyot, Fritsch, Lhomme.
- 5) Fêtes publiques: M.M. Lhomme, Gandoin, Bosdevezy
- 6) Chemins et voies de communication: M.M. Schacher, Fontaine, Bosdevezy
- 7) Commission scolaire: M.M. Buret, Fritsch, Wanaverbecque

Délibération N° 1051 Commission communale des impôts directs

Le conseil municipal établit la liste des contribuables proposés pour faire partie de la commission communale des impôts directs.

- | | | | |
|--------------------------|---------------|-------|----------------------|
| 1) Schacher Marcel | propriétaire | Pinon | propriétaire de bois |
| 2) Fritsch Victor | horticulteur | " | |
| 3) Leroy Gustave | cultivateur | " | |
| 4) Terlet Georges | " | " | |
| 5) Guyot Lucien | facteur | " | |
| 6) Fontaine Maurice | aide géomètre | " | |
| 7) Labeau Alfred | menuisier | " | |
| 8) Leroy Villain Fernand | retraité | " | |
| 9) Guéret Arthur | cultivateur | " | |
| 10) Eduin Louis | commerçant | " | |
| 11) Lhomme Adrien | couvreur | " | |

12) Buret Henri	retraité	"	
13) Caillié Georges	tailleur	"	
14) Contant Marcel	ouvrier d'usine	"	
15) Waret Victor	ouvrier agricole	"	"
16) Pestel Gaston	propriétaire	"	propriétaire de bois
17) Laurent Marcel	bûcheron	"	
18) Dujon René	retraité	"	
19) Lagrêle Georges	jardinier	"	
20) Trouille Auguste	voiturier	"	

Contribuables non domiciliés dans la commune

1) Rouleau Jules	intendant	Chavignon
2) Vairon Henri	agriculteur	Ambrief
3) Benevier Robert	propriétaire	Anizy
4) Samuel Gabriel	boucher	"

Délibération N° 1052 Vœux tendant au rétablissement des trains de voyageurs sur la ligne d'Anizy-Pinon à Chauny

Le conseil, considérant que l'usage du chemin de fer doit profiter à tous les habitants qui indirectement en supportent les charges en contribuant au paiement du déficit qui reste à la charge de l'État.

Que sur la ligne d'Anizy-Pinon à Chauny le service des trains de voyageurs a été supprimé lors de la coordination du rail et de la route et a été remplacé par un service d'autobus qui fonctionnait avant la guerre sous le contrôle de la SNCF, que ce service est ridiculement insuffisant, que le service des marchandises a été maintenu et n'a pas cessé de fonctionner sur cette ligne Anizy-Chauny, que la suppression des trains de voyageurs a été opérée non pas pour servir l'intérêt général mais en faveur d'intérêts particuliers, que la région de Coucy le Château Aulric a été et est complètement désavantagée par cette mesure de supprimer les trains de voyageurs,

Emet le vœu que le rétablissement des trains de voyageurs s'effectue dans le plus bref délai sur la ligne précitée, ce rétablissement ne devant apporter aucune dépense nouvelle étant donné que pour assurer le trafic des marchandises qui n'a jamais cessé de fonctionner les installations et la voie ont toujours été entretenues en bon état. Le conseil demande à M. le Préfet de transmettre ce vœu en l'appuyant de toute son autorité et compte que décision des pouvoirs publics donnera satisfaction aux intérêts de toute une population privée depuis trop longtemps de communications pratiques et rapides.

Suivent 11 signatures

Séance du 6 juillet 1945

L'an mil neuf cent quarante cinq, le six juillet à dix heures trente, le conseil municipal s'est réuni sous la présidence de M. Leroy, maire.

Etaient présents: M.M. Leroy, Buré, Lhomme, Fritsch, Wanaverbecque, Gandoin, Bosdevezy, Caillié, Eduin, Schacher, Fontaine, Guyot.

Délibération N° 1053 Révision des listes électorales

Sur l'invitation de M. le président, le conseil désigne

1) comme délégué pour faire partie de la commission administrative de révision de la liste électorale, M. Buré, conseiller municipal

2) comme délégués suppléants pour être adjoints à la commission de révision et constituer avec celle de la commission municipale chargée de statuer sur les demandes en inscription et radiation de la liste électorale et sur les réclamations éventuelles, M. Wanaverbecque et Guyot, conseillers municipaux

Délibération N° 1054 Bois

Le conseil demande à M.M. Fontaine, Schacher et Guyot de vouloir bien préparer des lots pour l'exploitation des bois communaux du veyeu de la montagne

Délibération N° 1055 Offre d'un livret de caisse d'épargne

Approuvé 2ème D, 3ème B. Laon le 26-7-45

Le conseil décide d'offrir un livret de caisse d'épargne de 100 F à chacun des élèves reçus cette année au certificat d'études.

Délibération N° 1056 Fête nationale du 14 juillet

Le conseil donne mandat à M.M. Lhomme et Gandoin pour préparer la fête nationale du 14 juillet

Suivent 11 signatures

Séance du 28 juillet 1945

Le vingt huit juillet mil neuf cent quarante cinq le conseil municipal s'est réuni sous la présidence de M. Leroy, maire.

Etaient présents: M.M. Leroy, Wanaverbecque, Buret, Fritsch, Caillié, Fontaine, Lhomme, Guyot, Bosdevezy, Eduin

Délibération N° 1057 Tarif de la chasse sur les communaux

2ème D, 3ème B. Vu et approuvé. Laon le 5 sept 1945

Le conseil décide de porter le droit de chasse sur les communaux à 50 F pour les habitants de Pinon et à 100 F pour les chasseurs étrangers à la commune

Délibération N° 1058 Tarif des concessions dans le cimetière

2ème D, 3ème B. Vu et approuvé étant entendu que le tarif des concessions temporaires (15 ans) est porté à 40 F le mètre carré par délibération du 2-7-38 approuvée le 18 août et non modifiée par le présent vote en rigueur.

Le conseil décide de porter le prix du mètre carré à 200 F pour les concessions perpétuelles et à 150 F pour les concessions trentenaires

Délibération N° 1059 Service extérieur des pompes funèbres

2ème D, 3ème B. Vu et approuvé. laon le 5-9-1945

Le conseil municipal modifie comme suit les tarifs

- 1) le propriétaire du cheval recevra 150 F
- 2) le conducteur du cheval recevra 100 F
- 3) les frais de corbillard seront de 200 F en 1ère classe (cheval et corbillard garnis), 100 F en 2ème classe (corbillard garni) et 50 F en 3ème classe (corbillard et cheval non garnis).

Délibération N° 1360 Service des eaux

2ème D, 3ème B. Vu et approuvé. laon le 15-9-1945

Le conseil décide de modifier ainsi le tarif des eaux.

- 1) 150 F pour une consommation annuelle de 36 m³
- 2) 1 F 50 par mètre cube supplémentaire

Délibération N° 1361 Eau de la cité

Dorénavant le relevé par maison sera effectué comme pour les autres abonnés. En ce qui concerne l'année 1945 le conseil décide que la somme de 250 F au lieu de 500 F sera redonnée puisque la moitié des logements sont détruits.

Délibération N° 1362 Abri de l'école

La démolition de l'abri de l'école est décidée. Le conseil charge M. Wanaverbecque de trouver un tâcheron qui le démolisse. Ainsi que celui sis en face de chez M. Cavert (?). Il serait payé par la récupération du bois qui a servi à leur établissement.

Délibération N° 1363 Eclairage municipal

Le maire donne lecture d'une lettre qui indique que le rétablissement de l'éclairage municipal est impossible dans les circonstances actuelles

Délibération N° 1364 Baux de la mairie Baraque et de l'église Baraque

La mairie a reçu les baux pour les deux baraques. Considérant que la commune est propriétaire de terrains le conseil décide de ne pas payer les 800 et 800 F demandés. Le conseil décide d'assurer ces baraques pour la somme de 142.740 et 141.000 F pour les risques locatifs

Délibération N° 1365 Traitement des employés communaux

2ème D, 3ème B. Vu et approuvé. Il est inscrit au budget de l'année 1945 un crédit additionnel de 25.685 Laon le 5-9-45

Le conseil est saisi d'une demande d'augmentation de traitement du garde champêtre, du secrétaire de mairie et des femmes de service. Les traitements prévus par le bulletin DÉLIBÉRATION N° (blanc) du (blanc) vont de 36 à 84 000 F pour le garde champêtre et de 5 000F + (35 F X 685) = 28.975 F pour le secrétaire de mairie. Après en avoir délibéré le conseil décide :

- 1) de porter le traitement du garde à 30.000 F par an de A.6 et 400 F I.12. Crédit additionnel 7.700 F.
- 2) de porter le traitement du secrétaire de mairie à 28.975 (crédit additionnel 16.285 F). Ces traitements auront effet au 1er février 1945. Le balayage des classes et celui de la mairie doit être lui aussi augmenté. Le conseil décide d'affecter à ce service la somme de 2400 F par an (crédit additionnel 400F 84 VIII. A.4 et 900 F de IX .A.3.

Délibération N° 1366 Groupement régional d'Anizy-Pinon

Le maire donne connaissance du projet de reconstruction, d'extension et d'aménagement de la commune de Pinon et sur la constitution du groupement d'Anizy-Pinon pour l'urbanisme et l'aménagement.

Délibération N° 1367 Projet d'assainissement

Le maire donne connaissance de l'avant projet d'assainissement établi par la SETMYP. Le conseil s'étonne que pour la rue de Brancourt qui est en fait la route principale de la commune il n'y a pas d'écoulement prévu. Le conseil souhaiterait que la canalisation qui suit le GC 26 depuis la place jusqu'à la sortie de l'agglomération pour se jeter ensuite dans le fossé soit poursuivi jusqu'au lieu de déversement en face de l'usine.

Délibération N° 1368 Demande de la ville de Montélimar

Le maire donne connaissance d'une lettre du maire de Montélimar qui demande un secours en légumes et en particulier en pommes de terre. Les estimations faites actuellement montrent que la récolte ne permettra pas de couvrir les impositions du ravitaillement général. Le conseil par M. le maire peut faire des demandes auprès du ravitaillement général pour pouvoir envoyer malgré tout des pommes de terre à la ville marraine

Délibération N° 1369 Bois de chauffage

Bois de la Princesse. M. Rouleau intendant de la ferme a déjà servi plusieurs personnes dont M. Guyot donne les noms. Il reste encore une vingtaine de stères qui peuvent être attribués. Le maire donne connaissance des bons qui lui ont été attribués par la préfecture. Les bons ne sont pas acceptés par les fournisseurs.

Pages collées relatives aux baraques

Pages collées avec signatures

Même jour, 20 heures

Suivent des signatures

La solution pourrait être de réquisitionner des bois et de faire exploiter ces bois par M. Contessoto marchand de bois à Pinon. Le conseil décide de nommer une commission qui s'occupera de la répartition. Cette commission comprendra M.M. Guyot, Fontaine, Schacher, Gandoin.

Les réquisitions nécessaires ont été obtenues. M. le maire donne lecture des parcelles réquisitionnées. Le conseil pour M. le maire d'envisager la réquisition des bois de M. Vairon. Les notifications ont été faites aux intéressés. Les peupliers du chemin de la montagne permettraient de contenter une douzaine de demandes. Les arbres seraient exploités à dessein. Le bois du voyeu pourrait être laissé à celui qui voudrait le nettoyer.

Délibération N° 1370 Anniversaire de la libération

Le conseil donne mandat à M.M. Lhomme, Gandoin et Bosdevezy de préparer au mieux la célébration de cet anniversaire.

Suivent 11 signatures

Même jour, vingt heures

Délibération N° 1371 Eau utilisée pour les prisonniers employés par Schneider et Cie.

Vu et approuvé. 2ème D, 3ème B. Laon le 15-9-45

Le maire expose que le camp de prisonniers de l'Axe situé sur le port est alimenté en eau potable -sans compteur- par la distribution communale. Le conseil décide, d'accord avec M. le directeur de l'entreprise Schneider de taxer forfaitairement cette consommation à 250 F par mois à partir du mois de juillet. Le recouvrement de cette somme sera fait mensuellement.

Suivent 8 signatures

Séance du 22 septembre 1945

Le vingt deux septembre mil neuf cent quarante cinq, dix neuf heures, le conseil municipal s'est réuni sous la présidence de M. Leroy, maire.

Etaient présents: M.M. Leroy, Lhomme, Buret, Gandoin, Fontaine, Eduin, Bosdevezy, Schacher, Guyot.

Absent: M. Wanaverbecque. Excusés, Caillié, Fritsch.

Elu secrétaire: M. Bosdevezy

Délibération N° 1372 Tour de garde pour élection

Le conseil établit comme suit le tour de garde pour le bureau à l'occasion ? de l'élection au conseil général du 28 septembre.

8h à 10h 30	M.M. Leroy, Gandoin, Guyot
10h 30 à 13h	M.M. Fontaine, Buret, Eduin
13h à 15h 30	M.M. Schacher, Wanaverbecque, Boisdevezy
15h 30 à 18h	M.M. Caillié, Fritsch, Lhomme

Délibération N° 1373 Eclairage des rues

2ème D, 3ème. Approuvé le 29.9.45 B.

Le conseil vote un crédit additionnel de 500 F pour régler les dépenses de branchement électrique lors des fêtes Ch. V à 6

Délibération N° 1374 Insuffisance de crédit pour assurances

Approuvé le 29.9.45

Le conseil vote un crédit additionnel de

400 F (responsabilité maire)

150 F (assurance du corbillard)

400 F (mutualité générale)

Délibération N° 1375 Borne fontaine

Le conseil décide de faire enlever la borne fontaine située devant chez M. Contessoto et de la faire transporter près de chez M. Eduin. La borne fontaine enlevée sera remplacée par une bouche d'incendie.

Délibération N° 1376 Emploi éventuel de prisonniers de l'axe

Le maire communique au conseil la circulaire préfectorale touchant à l'emploi éventuel de prisonniers de l'Axe par les collectivités locales. Vu l'absence de bail, il apparaît impossible d'organiser un kommando à Pinon. Le conseil charge le maire de se renseigner auprès de M. le Préfet sur l'organisation éventuelle d'un kommando cantonal.

Suivent 9 signatures

Séance du 13 octobre 1945

Le treize octobre mil neuf cent quarante cinq, à dix huit heures, le conseil municipal s'est réuni sous la présidence de M. Wanaverbecque adjoint au maire.

Etaient présents: M.M. Fontaine, Gandoin, Lhomme, Fritsch, Schacher, Eduin, Bosdevezy, Guyot, Wanaverbecque, Caillié.

Absents: M. F. Leroy, excusé, Buret, excusés.

Elu secrétaire: M. Bosdevezy

Délibération N° 1377 Conseil de Prud'hommes

Le conseil désigne M.M. Gandoin, Lhomme, Schacher Marcel pour établir la liste électorale aux conseils de Prud'hommes.

Délibération N° 1378 Tribunal de commerce

Le conseil désigne M.M. Eduin L, Nique G, Michaux E pour établir la liste électorale aux chambres et tribunaux de commerce.

Délibération N° 1379 Autorisation spéciale

Une urne supplémentaire a été nécessaire pour le référendum du 21 octobre 1945. La dépense s'élève à 265 F qu'il y a lieu d'inscrire sur le budget additionnel 1945.

Délibération N° 1380 Election du 21 octobre

Le conseil établit comme suit le tour de garde pour le bureau à l'occasion des élections générales du 21 octobre.

8h 10h 30	M.M. Leroy, Gandoin
10h 30 à 13h	M.M. Fontaine, Buret, Eduin
13 h 15h 30	M.M. Schacher, Wanaverbecque, Bosdevezy
15h 30, 18h	M.M. Caillié, Fritsch, Lhomme

Délibération N° 1381 Emploi de prisonniers de guerre allemands

Le président donne lecture de la circulaire préfectorale du (date non indiquée) concernant l'emploi de prisonniers de guerre allemands pour l'exécution de travaux au bénéfice de la commune. Vu les difficultés de logement et de nourriture, le conseil regrette de ne pouvoir utiliser cette main d'œuvre

Délibération N° 1382 Boîte aux lettres de la gare

Le conseil demande à M. le directeur des Postes de vouloir bien envisager le rétablissement d'une boîte aux lettres sur la place de la gare.

Délibération N° 1383 Bals

M. Duval entrepreneur de bals, demande à louer la salle de la mairie pour organiser des bals. Le conseil donne mandat à MM. Eduin et Lhomme de faire préciser cette offre.

Délibération N°1384 Boucheries

Le conseil s'émeut de l'absence de distribution de viande de boucherie. Il n'y a pas eu de distribution la semaine dernière et il n'y en a pas cette semaine. Le conseil demande à M. le Préfet l'autorisation de tuer une bête et d'en distribuer la viande aux habitants de la commune contre remise des billets de viande correspondants et remboursement de la viande au prix coûtant s'il n'y a pas de distribution la semaine prochaine

Délibération N° 1385 Eau

1) M. Contessoto demande que la canalisation d'eau communale soit réparée de manière à ce qu'il puisse avoir de l'eau dans son établissement. Le conseil décide d'effectuer cette réparation.

2) En ce qui concerne les branchements. Seul l'employé de la commune a qualité pour le faire. Le branchement est accordé sur autorisation du maire après demande faite à la mairie par le futur abonné.

Suivent 10 signatures.

i

Séance du 20 décembre 1945

Le vingt décembre mil neuf cent quarante cinq, dix huit heures trente, le conseil municipal s'est réuni sous la présidence de M. Fernand Leroy, maire de Pinon

Etaient présents: M.M. Buret, Fontaine, Gandoin, Lhomme, Fritsch, Eduin, Bosdevezy, Guyot, Wanaverbecque, Caillié, Leroy

Absent: M. Schacher

Elu secrétaire: M. Bosdevezy

Délibération N° 1386 Compte du receveur

le conseil municipal, vu le compte rendu par M. Bonnet, receveur, de ses recettes et dépenses depuis le 1er janvier 1944 jusqu'au 31-12 suivant lequel comprend

1) le rappel du compte de l'exercice 1943

2) les recettes et les dépenses faites pendant les douze premiers mois de l'exercice 1943

3) les recettes et les dépenses concernant les services hors budget.

Vu le détail des opérations finales de l'exercice 1943 établi en regard du compte sus mentionné et présentant les recettes et les dépenses pour ledit exercice pendant les trois premiers mois de l'année 1944.

Vu les pièces justificatives rapportées à l'appui tant du compte de la gestion 1944 que des opérations complémentaires effectuées en 1945.

Vu les budgets primitif et additionnel des recettes et des dépenses présumées de l'exercice 1944 arrêtées par M. le Préfet du département et les autorisations spéciales de recettes et de dépenses pendant ledit exercice.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif dans lequel monsieur le maire a exposé les motifs des dépenses par lui mandatées, la manière dont elles ont été effectuées et l'utilité que la commune en a retirée. Considérant que les opérations sont régulières, délibère.

- Art 1 statuant sur les opérations de 1944 sauf règlement et apurement par le trésorier payeur général, le conseil municipal admet les opérations effectuées tant pendant la gestion 1944 que pendant les trois premiers mois de la gestion 1945, savoir:

en recette pour	77 171 F 50
en dépense pour	96 058 F 90
d'où résulte un excédent de recette de	18 887 F 40

Le résultat définitif de l'exercice 1943 ayan présenté un excédent de recette de 210 895 F

Le compte définitif de l'exercice 1944 égal au compte d'administration du même exercice est en excédent de recette de 192 007 F 60

- Art 2 le conseil municipal demande qu'il plaise au trésorier payeur général faisant droit aux motifs ci-dessus énoncés d'exiger du comptable, d'approuver ledit compte

Délibération N° 1387 Compte administratif du maire

Le maire dépose sur le bureau le compte administratif et donne sur ce document toutes explications qui lui sont demandées. Pendant l'examen dudit compte, la présidence de la séance est tenue par M. ?

Délibération N° 1388 Chapitres additionnels au budget de 1945

Le conseil vote le budget additionnel pour 1945 comme suit:

en recette	201 922 F 60
en dépense	183 391 F 20
Excédent de recette de	18 531 F 40

Délibération N° 1389 Budget primitif 1946

Le conseil établit comme suit le budget primitif 1946

en recette	146 592 F
en dépense	146 592 F

Délibération N° 1390 Centimes additionnels

Vu le budget primitif de 1946 arrêté par le conseil municipal, vu la loi du 5 avril 1884, le conseil déclare voter formellement par addition au principal des quatre contributions directes de l'année 1946 les sommes ci après: centimes pour insuffisance de revenus 84 165 F représentant cinq cent trente neuf centimes

Délibération N° 1391 Budgets du service vicinal

Le conseil adopte les budgets du service vicinal qui lui sont présentés par l'ingénieur subdivisionnaire de Coucy le Château, à savoir

budget additionnel 1945	
en recettes	56 920 F 70
en dépenses	56 920 F 70
Budget primitif 1946	
en recettes	22 100 F
en dépenses	22 100 F

Délibération N° 1392 Prestations. Taxe vicinale

Le conseil délibérant spécialement au sujet des prestations décide

1) le remplacement de trois journées de prestation individuelle par une taxe vicinale équivalente
2) que les prestations animaux et voitures ne seront pas remplacées par une taxe vicinale
3) l'exigibilité en argent de deux journées de prestations remplacées ou non par une taxe vicinale équivalente

4) que les prestations et la taxe vicinale acquittable en nature de l'année 1946 seront converties en tâches. Le tarif à appliquer sera alors adopté par le conseil général

5) approuve ensuite le projet de budget qui lui est soumis et vote les ressources ainsi que les crédits tels qu'ils sont portés dans la colonne 5 de ce budget et dans la colonne correspondante du budget général de la commune

Délibération N° 1393 Budgets du bureau de bienfaisance

Le conseil approuve les budgets du bureau de bienfaisance présenté par la commission administrative du dit bureau, à savoir:

Budget additionnel 1945	
En recettes	2 381,60
En dépenses	2 381,60
Budget primitif 1946	
En recettes	808 F
En dépenses	808 F

Délibération N° 1394 Désignation de délégués pour formation de la liste électorale à la chambre des métiers

Le conseil désigne M.M. Lhomme et Perdereau pour établir la liste électorale à la chambre des métiers

Délibération N° 1395 Indemnité de feu aux pompiers

Approuvé le 29-12.45

Le conseil fixe à dix francs le tarif de l'indemnité horaire de feu des pompiers

Délibération N° 1396 Admission en non valeur

2ème D, 3ème B. Approuvé le 10.5.46

Le conseil admet en non valeur pour 1944 et 45 la cote de 200 F imposée la population de Pinon pour occupation du domaine public.

Délibération N° 1397 Demande de versement aux fonds libres

2ème D, 3ème. Approuvé le 10.5.46

Le conseil demande le reversement aux fonds libres de la somme de 404,50 F, reliquat des impositions spéciales pour emprunt, la commune n'ayant plus aucun emprunt à amortir.

Délibération N° 1398 Bureau de bienfaisance

Le conseil approuve la liste des bénéficiaires de l'assistance médicale gratuite établie par la commission du bureau de bienfaisance. Le conseil émet un avis favorable à une demande d'assistance aux femmes en couches.

Délibération N° 1399 Conseil de Prud'homme agricole

Après en avoir délibéré, le conseil émet un avis favorable à la création d'un conseil de Prud'homme agricole

Délibération N° 1400 Aide Médicale Gratuite. Admission d'urgence

Le maire informe le conseil qu'il a admis Mme Lobjois Simone d'urgence au bénéfice de l'A.M.G. la qualité d'assistance est de 50%. Le conseil ratifie cette décision.

Délibération N° 1401 Virement de crédit

Approuvé le 10.5.46. 2ème D. 3ème B.

Achat de tuyaux. Le maire expose que le B.A 1945 porte le crédit à 800 F en reste à payer pour l'achat d'une moto pompe. Le crédit est insuffisant. D'autre part, du fait de l'existence d'un service intercommunal contre l'incendie rend cette dépense inutile. Le conseil demande à M. le Préfet de vouloir bien supprimer ce crédit du B.A 1945 et le porter en dépenses pour achat de tuyaux d'incendie. Ces tuyaux fixés aux bouches d'incendie permettraient un secours immédiat en attendant l'intervention de la moto pompe du service intercommunal d'incendie

Délibération N° 1402 Boîte aux lettres de la gare

Approuvé le 12.1.46. 2ème D. 3ème B.

Le conseil demande à M. le directeur des Postes de vouloir bien faire poser une boîte aux lettres à la gare. Il prend l'engagement de solder la dépense et d'assurer pendant 10 ans le crédit de 10 F pour entretien de cette boîte. Suivent 11 signatures

Séance du 1er mars 1946

Le premier mars mil neuf cent quarante six, dix neuf heures, le conseil municipal s'est réuni sous la présidence de M. Wanaverbecque adjoint au maire

Etaient présents: M.M. Fontaine, Gandoin, Lhomme, Schacher, Eduin, Bosdevezy, Guyot, Wanaverbecque

Absents: M.M. Buret, Fritsch, Leroy, Caillié.

Secrétaire: M. Bosdevezy

Délibération N° 1403 Autorisation spéciale

Approuvé le 16.3.46

Le conseil demande à M. le Préfet de vouloir bien l'autoriser à ouvrir sur l'exercice 1946 un crédit supplémentaire de 5 000 F en vue des opérations de recensement du 10 mars (3 F par famille, 0, 70 par ligne)

Délibération N° 1404 Abonnement au téléphone

Approuvé le 16.3.46

Aucun crédit n'ayant été prévu au budget de 1946 pour l'abonnement et les frais de communication, le conseil demande à M. le Préfet de vouloir bien l'autoriser à inscrire un crédit de 2 000 F.

Délibération N° 1405 Délégués du conseil municipal au conseil de discipline des employés communaux

Le conseil désigne M.M. Guyot et Eduin, conseillers municipaux comme délégués au conseil de discipline des employés communaux.

Délibération N° 1405 Communaux

M. Lecomte Gaston demande à louer les communaux dont la culture est abandonnée depuis le départ du précédent locataire M. Cieslak. Le conseil décide de mettre la location en adjudication. M.M. Fontaine et Gandoin signalent qu'un chemin rural menant au bois des Louvetains est cultivé par M. Illisible et donne mandat au maire de s'occuper de cette affaire.

Délibération N° 1406 Indemnité de cherté de vie au garde

Approuvé le 16.3.46

Le conseil décide d'allouer au garde une indemnité exceptionnelle de cherté de vie de 4 200 F et inscrit le crédit correspondant sur le budget 1945. Le point de départ de cette indemnité est fixé au 1er janvier 1946.

Délibération N° 1407 Maisons à sauvegarder

Le conseil établit la liste des maisons qu'il est urgent de réparer pour les sauver.

Suivent 8 signatures

Séance du 24 avril 1946

Le vingt quatre avril 1946, dix huit heures trente, le conseil municipal s'est réuni sous la présidence de M. Leroy.

Etaient présents: M.M. Buret, Fontaine, Lhomme, Fritsch, Schacher, Leroy, Eduin, Bosdevezy, Guyot, Wanaverbecque, Caillié.

Absents: M. ?

Elu secrétaire: M. Bosdevezy

Délibération N° 1408 Demande d'autorisation spéciale

2ème D. 3ème B. Approuvé le 8.5.46.

Le maire expose au conseil que certains crédits concernant les assurances sont insuffisants. Le conseil décide d'inscrire un crédit additionnel de 200 F pour l'assurance (illisible), 1000 F pour (illisible) du travail, 200 F pour l'assurance responsabilité civile, 50 F pour l'assurance (illisible)

Délibération N° 1409 Boîtes aux lettres supplémentaires

Approuvé 2ème D. 3ème B. Le 10 mai 1945

L'achat d'une boîte aux lettres supplémentaire décidée par délibération du 20/11/45 approuvée le 12/2/46 occasionnera une dépense de 983 F Le conseil inscrit un crédit additionnel correspondant.

Délibération N° 1410 Assistance aux vieillards

Le conseil émet un avis favorable à la demande formulée par M. et Mme Hulin.

Délibération N° 1411 Assistance Médicale Gratuite

Le conseil ratifie les décisions du bureau de bienfaisance en ce qui concerne les admissions à l'Assistance Médicale Gratuite

Délibération N° 1412 Location des communaux

La partie louée à M. Cieslak est à louer le précédent locataire ayant abandonné. Le conseil donne mandat à M.M. Leroy, Fontaine et Schacher de voir cette question

Délibération N° 1413 Occupation américaine

Le chemin suivi par la voie étroite installée par l'armée américaine a été abîmé par la pose et dépose de la voie. Il importe d'établir un constat de ces dégâts en vue d'une indemnisation. Le conseil décide de confier ce travail à M. Brazier

Délibération N° 1414 Visite des amis du 7ème BCA

Le maire donne lecture d'une lettre l'informant que le 26 mai les amis du 7ème BCA viendront rendre visite à Pinon. Le conseil donne mandat à la commission des fêtes d'examiner la possibilité d'un vin d'honneur pour les recevoir.

Délibération N° 1415 Référendum du 5 mai

Le conseil établit comme suit le tour de garde pour le bureau à l'occasion du référendum.

8h - 10h 30	MM. Leroy, Gandoin, Guyot.
10h 30 - 13h	MM. Fontaine, Buret, Eduin.
13h - 15h "à	MM. Schacher, Wanaverbecque, Bosdevezy.
15h 30 - 18h	MM. Caillié, Fritsch, Lhomme.

Délibération N° 1416 Taxe communale

2ème D. 3ème B. Vu et approuvé après avis de M. le directeur des contributions indirectes et compte tenu de la situation financière actuelle de la commune. La taxe au taux de 1% prendra effet au 1er juin 1946. La municipalité en informera les redevables en temps opportun. Laon le 23.5.1946. Le Préfet. Pour le Préfet, le Secrétaire Général délégué. Signé illisible.

Le maire expose au conseil la situation financière de la commune. De très grosses dépenses sont à prévoir et il est impossible d'augmenter encore le nombre des centimes d'un rendement d'ailleurs très faible plus de 80% des maisons de la commune étant détruites. La commune va avoir à régler à M. Contessoto l'exploitation des bois réquisitionnés (environ 25 000 F). Le mobilier de la mairie est presque hors d'usage et une dépense de 10 000 F ne paraît pas exagérée. La première des 3 salles de classe est à refaire complètement, ces salles n'ayant été ni lessivées ni repeintes depuis la construction (1926).

le maire manque d'éléments pour évaluer la dépense qui dépassera certainement 20 000 F. Aucune des classes de l'école (? moyenne) n'a de livres scolaires en état même médiocre. Tous les livres sont déchirés, incomplets, souillés et en nombre tout à fait insuffisant. Le remplacement des livres entraînera une dépense d'au moins 30 000 F. Les canalisations d'eau et les bornes fontaines sont à revoir. De nombreux tuyaux et bornes sont à remplacer l'entretien n'ayant pas été effectué pendant la guerre. La maçonnerie du bassin de décantation situé près du bassin de captation est à refaire d'urgence faute d'entretien pendant la guerre. Beaucoup de chemins ruraux sont maintenant impraticables de fait des ronces ou du reboisement naturel et nécessitent un élagage. Le total de ces dépenses dépasse de beaucoup le montant de ce que l'on peut demander à l'impôt. En conséquence, à l'unanimité, le conseil décide d'établir une taxe sur les (illisible) dont le taux sera de un pour cent.

Suivent 11 signatures.

Séance du 21 mai 1946

le vingt et un mai 1946, le conseil municipal s'est réuni sous la présidence de M. Fernand Leroy, maire.

Etaient présents: MM. Leroy, Wanaverbecque, Schacher, Guyot, Caillié, Fritsch, Lhomme, Eduin, Gandoin, Bosdevezy.

Absent: M. Fontaine.

Elu secrétaire: M. Bosdevezy

Délibération N° 1417 Aide Médicale Gratuite

Le conseil maintient son point de vue au sujet de l'admission à l'AMG de M. Arnaud.

Délibération N° 1418 Communaux

Le conseil décide d'attribuer par adjudication publique la location des communaux laissés libres par le départ de M. Cieslak. L'adjudication aura lieu le jeudi 20 mai à 15 heures à la mairie. La partie cultivée par M. Guéret fera l'objet d'un nouveau bail basé sur le prix du blé en 1939, converti au prix du blé en 1946.

Délibération N°1419 Réception du 7ème BCA

Le conseil établit le programme de la réception des anciens du 7ème BCA.

Délibération N° 1420 Demande d'autorisation spéciale

Les crédits votés pour les fêtes publiques étant insuffisants, le conseil décide d'ouvrir un crédit supplémentaire de 6 550 F à cet égard. Le crédit est destiné à payer les musiciens des bals de la fête communale, des fêtes nationales du 14 /7 et du 11/11 ainsi qu'à l'achat de matériel destiné aux fêtes (fils, lampes, drapeaux).

Délibération N° 1421 Secrétariat de mairie

M. Gandoin se fait l'écho de plaintes concernant les heures d'ouvertures du secrétariat de mairie. Le conseil estime que ces heures sont celles qui conviennent le mieux à l'ensemble de la population

Délibération N° 1422 Dépôts d'ordures

Le conseil décide de demander à l'usine Schwartz-Haumont de déposer ses ordures au vieux lavoir et d'inviter les habitants à déposer leurs ordures rue de Brancourt en face de la maison Lesli.

Délibération N° 1423 Tour de garde pour les élections

Le tour reste établi comme lors du referendum du 5 mai pour les électeurs du 2 juin.

Suivent 11 signatures.

Délibération N° 1424 Communaux

Lu. 2ème D. 3ème B. Le 5.6.1946

Le conseil décide de vendre à M. Valdin Hildevert la luzerne sur pied se trouvant sur la propriété communale pour la somme de trois mille cinq cents francs immédiatement exigible. Le conseil décide de louer les propriétés communales à MM. Guéret Arthur et Valdin Hildevert, seuls candidats à cette location de la manière suivante:

1 M. Guéret Arthur, location de 75 ares qui continue la location actuelle au prix de 300 F par an exigible le 11/11/46

2 M. Valdin Hildevert loue la partie autrefois cultivée par M. Cieslak et abandonné par celui-ci pour 600 F par an pour 1 ha 50 a, la première année de location étant due le 11/11/47. La location sera établie après approbation par M. le Préfet par bail 3.6.9.

Clos le présent registre le vingt et un mai mil neuf cent quarante six

Suivent les signatures du maire et des 10 conseillers municipaux. Apposition du cachet de la commune